

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire  
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)  
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire  
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

**Étaient Présents en présentiel** : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. PAIN Cédric**.

**Étaient Présents en visioconférence** : **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme LONGUET Anne Sophie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

**Absents excusés (pouvoirs)** : **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

**Absents** : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

## **PATRIMOINE NATUREL**

### **Natura 2000 Camp du Poteau**

#### **Transfert de marché entre la DDTM des Landes et le Parc naturel Régional des Landes de Gascogne**

Dans le cadre de la proposition de portage de l'animation des sites Natura 2000 Champ de tir de Captieux (ZSC Habitats) et du Champ de tir du Poteau (ZPS Oiseaux),

**Sous réserve de l'accord du comité syndical** pour porter cette candidature selon les enjeux présentés précédemment et compte-tenu des intérêts réciproques à étendre le portage Natura 2000 déjà engagé à ce jour sur le site des Vallées des Leyre et des trois sites des Lagunes de Gascogne,

**Sous réserve de la délégation effective de l'animation** au Parc par la Préfecture des Landes après consultation pour avis des collectivités territoriales concernées,

**Sous réserve de déposer en 2022 la demande de subventions Natura 2000** au taux d'intervention de 90% (Etat-FEADER), en permettant au Parc de valoriser en autofinancement du temps en régie pour la coordination et la participation à l'animation,

Le Parc, en sa qualité de cessionnaire, propose de recevoir transfert du marché par le service nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en sa qualité d'adjudicateur cédant. Ce transfert concernera la tranche optionnelle de marché prévue à compter du mois

d'avril 2022. Elle engage l'ONF dans sa proposition technique et financière telle que présentée à la DDTM des Landes et reconfirmée en mars 2022 avec les services du Parc naturel Régional des Landes de Gascogne,  
à savoir :

7 jours d'Ingénieur + 34.5 jours de Technicien  
pour un montant total prévisionnel de :  
33 126 € TTC (27 605 € HT)

L'évaluation technique et financière de la contribution du Parc pour la coordination et la participation à l'animation est estimée à 14 jours en 2022, soit 3 128.70€ en frais de personnel, équivalent à la part d'autofinancement attendue de 10%. A ce titre, un plan de financement pour la demande de subvention sera proposé à la délibération du prochain comité syndical.

Une convention cadre de partenariat entre l'ONF et le Parc sera étudiée et proposée à une délibération ultérieure pour couvrir cette collaboration.

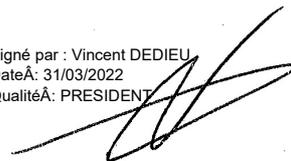
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :**

- **D'OBTENIR L'ACCORD DE LA DDTM DES LANDES**, pouvoir adjudicateur, pour le transfert de marché sans modification substantielle,
- **D'AUTORISER LE TRANSFERT** considérant le respect par l'adjudicateur comme par le cessionnaire des termes particuliers du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (article 139),
- **DE MAINTENIR LE TITULAIRE DU MARCHÉ** à savoir l'Office National des Forêts compte-tenu de son offre la mieux disante évaluée par la DDTM des Landes et de son expérience sur ce site depuis 2009,
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU  
DateÀ: 31/03/2022  
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte